

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1106

6 mai 2008

### SOMMAIRE

Azelis Holding S.A. ....	53057	International Technology Investments S.A. .....	53085
Camtech S.A. ....	53075	Iona S.A. ....	53085
CAPM Group S.A. ....	53085	Jackmon International S.A. ....	53046
CARE in Luxembourg A.s.b.l. ....	53077	JPP Consulting S.A. ....	53087
Cassiopeia Holding Sàrl ....	53074	Julius Baer Multicooperation Advisory ...	53056
CC & T Luxembourg ....	53061	La Gardia S.A.H. ....	53078
Chapiteaux Thill S.A. ....	53047	LCH. Clearnet (Luxembourg) S.à r.l. ....	53074
Claymore Holding S.A. ....	53074	Magnator S.A. ....	53086
Compagnie des Huiles Alimentaires S.A. .....	53087	Market Consulting SA ....	53082
Dauphin One S.à r.l. ....	53083	MFR Castel Romano S.à r.l. ....	53058
Early Advantage (Luxembourg) Sàrl ....	53075	Mimalu S.C.I. ....	53042
Fineduc Europe S.A. ....	53082	Nordpol S.A. ....	53057
Flamierge Finance S.A. ....	53083	oneOone Luxury S.à r.l. ....	53084
Flybas S.A. ....	53084	Orange Mediterranean S.à r.l. ....	53075
Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pomp- jeen ....	53043	Parade Fonds ....	53046
Foyer Patrimonium S.A. ....	53087	PB PCR 2 S.à r.l. ....	53061
FR Solar Luxco (3) ....	53047	Performa Fund ....	53081
GDP ....	53076	Provence Investissement S.A. ....	53042
Hadan S.à r.l. ....	53088	Provence Investissement S.A. ....	53061
H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl ....	53044	Provence Investissement S.A. ....	53066
Imhotep S.A. ....	53086	Publitout ....	53058
Immobilière Lydia De Marco S.à r.l. ....	53056	Publitout ....	53058
Industrie Européenne de Tuyauterie et de Soudure S.à r.l. ....	53066	Sequoia Lake Investment ....	53081
Industrie Européenne de Tuyauterie et de Soudure S.à r.l. ....	53073	Sireo Immobilienfonds No.6 Sicav ....	53073
Industrie Européenne de Tuyauterie et de Soudure S.à r.l. ....	53067	Sofigest ....	53067
ING Global Real Estate Securities (Hol- dings) S.à r.l. ....	53086	Sports-Auto s.à r.l. ....	53078
Inspiration S.à r.l. ....	53067	Strategic Investments S.A. ....	53077
		Uexillarius S.A. ....	53078
		Ulysses Finance S.à r.l. ....	53056
		Vedim S.à r.l. ....	53057

**Mimalu S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-1650 Luxembourg, 22A, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg E 537.

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**ONT COMPARU:**

1.- Madame Virginie Christiane Andrée Marianne WEBER, professeur, née à Wiltz, le 30 septembre 1951, épouse de Monsieur Marc WEBER, demeurant au 22A, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg;

2.- Monsieur Marc Eugène Aloyse Léon WEBER, pharmacien, né à Wiltz, le 14 mars 1953, époux de Madame Romaine WILMES, demeurant au 32, Grand-rue, L-9530 Wiltz.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants, préqualifiés, étaient ensemble avec leur mère Madame Marcelle Estelle Anne BIRCKEL, en son vivant femme au foyer, née à Erpeldange/Ettelbruck, le 29 juin 1924, veuve de Monsieur Eugène WEBER, ayant demeuré en dernier lieu au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, les seuls sociétaires, à raison de cinquante (50) parts d'intérêt en nue-propiété pour chacun des deux comparants, préqualifiés, et à raison de cent (100) parts d'intérêt en usufruit pour leur mère, préqualifiée, de la société civile immobilière MIMALUX S.C.I. (ci-après la "Société"), R.C.S. Luxembourg E 537, constituée suivant acte sous seing privé du 10 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 22 mars 2005.

- Que Madame Marcelle BIRCKEL est décédée ab intestat à Luxembourg le 16 juillet 2007.

- Que conformément aux dispositions de l'article 745 du code civil, la succession de la défunte Madame Marcelle BIRCKEL est échue à parts égales à ses deux enfants issus de son mariage avec Monsieur Eugène WEBER, à savoir aux comparants.

- Que suite aux constatations qui précèdent, il y a lieu de modifier le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Les parts d'intérêt sont attribuées comme suit:

1.- Madame Virginie WEBER, préqualifiée, cinquante parts d'intérêt en pleine-propiété; . . . . .	50
2.- Monsieur Marc WEBER, préqualifié, cinquante parts d'intérêt en pleine-propiété; . . . . .	50
Total: cent parts d'intérêt en pleine-propiété; . . . . .	100

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de quatre cents euros (400,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: WEBER - WEBER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 février 2008. Relation GRE/2008/1039. — Reçu Douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008049224/231/43.

(080045722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2008.

**Provence Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008049913/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04540. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Fondation Fraiwelleg Ettelbrecker Pompjeen, Fondation.**

Siège social: L-9080 Ettelbruck, 28, avenue Salentiny.

R.C.S. Luxembourg G 171.

*Rapport de Caisse 2000*

Ventilation comptes	Date	Somme
avoir compte d'épargne BIL . . . . .	01/01/2000	227489
avoir compte à terme 12 mois BIL . . . . .	01/01/2000	1138500
avoir compte CCP . . . . .	01/01/2000	276090
avoir total . . . . .	01/01/2000	1642079

*Recettes - Dépenses 2000*

Libellé	Date	Recettes	Dépenses
Dons Léon Blasen . . . . .	18/01/2000	200	
Dons Léon Blasen . . . . .	19/01/2000	24500	
Dons Léon Blasen . . . . .	20/01/2000	6000	
Dons Léon Blasen . . . . .	21/01/2000	4500	
Dons Léon Blasen . . . . .	24/01/2000	4000	
Dons Léon Blasen . . . . .	25/01/2000	2000	
Dons Léon Blasen . . . . .	26/01/2000	2000	
intérêts dépôt à terme 12 mois BIL . . . . .	27/01/2000	29969	
Dons Léon Blasen . . . . .	27/01/2000	1000	
Dons Léon Blasen . . . . .	28/01/2000	1000	
Dons Léon Blasen . . . . .	31/01/2000	8000	
Dons Léon Blasen . . . . .	01/02/2000	1000	
Chèque Jugendpompjéen . . . . .	02/02/2000		100000
Dons Léon Blase . . . . .	04/02/2000	500	
intérêts dépôt à terme 12 mois BIL . . . . .	10/02/2000	1177	
intérêts compte d'épargne BIL . . . . .	16/02/2000	490	
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL . . . . .	09/03/2000	522	
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL . . . . .	11/04/2000	529	
Facture P&T . . . . .	25/04/2000		1104
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL . . . . .	11/05/2000	611	
Dons Gustave Peters . . . . .	09/06/2000	500	
Dons Gustave Peters . . . . .	13/06/2000	2600	
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL . . . . .	13/06/2000	628	
Dons Gustave Peters . . . . .	14/06/2000	12400	
Dons Gustave Peters . . . . .	15/06/2000	10500	
Dons Gustave Peters . . . . .	16/06/2000	7300	
Dons Gustave Peters . . . . .	19/06/2000	1000	
Dons Gustave Peters . . . . .	20/06/2000	1000	
Dons Gustave Peters . . . . .	21/06/2000	500	
Dons Gustave Peters . . . . .	22/06/00	2900	
Dons Gustave Peters . . . . .	26/06/00	1000	
Dons Gustave Peters . . . . .	27/06/00	1000	
Dons Gustave Peters . . . . .	28/06/00	1000	
Dons Gustave Peters . . . . .	29/06/00	500	
Dons Gustave Peters . . . . .	30/06/00	2000	
Dons Gustave Peters . . . . .	3/07/00	500	
Dons Gustave Peters . . . . .	4/07/00	1000	
Dons Gustave Peters . . . . .	5/07/00	1000	
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL . . . . .	13/07/00	740	
Facture P&T . . . . .	4/08/00		802
Dons Gustave Peters . . . . .	14/08/00	1000	
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL . . . . .	14/08/00	686	

intérêts dépôt à terme 1 mois BIL .....	14/09/00	744
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL .....	16/10/00	733
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL .....	16/11/00	820
intérêts dépôt à terme 1 mois BIL .....	18/12/00	782
total recettes 2000 .....		140831
total dépenses 2000 .....		101906
bénéfice 2000 .....		38925
 Libellé	 Date	 Somme
avoir total .....	1/01/00	1642079
bénéfice 2000 .....		38925
avoir total .....	31/12/00	1681004
Ventilation comptes	Date	Somme
avoir compte à terme 12 mois BIL .....	31/12/00	1395000
avoir compte à terme 1 mois BIL .....	31/12/00	209420
avoir compte CCP .....	31/12/00	76584
avoir total .....	31/12/00	1681004

Vérifié, le 18.06.02.

Signatures.

Référence de publication: 2008049330/801064/76.

Enregistré à Diekirch, le 19 mars 2008, réf. DSO-CO00196. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080052356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2008.

**H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.703.

—  
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Herr Andreas HÖLLINGER, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66299 Friedrichsthal, An der Berginspektion 3.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Betreuung einer Werbe- und Beratungsagentur.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und im-mobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad-Mondorf.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (12.600,- €) und ist in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTSECHSUNDZWANZIG (126,-€) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Kompargenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Kompargent Herr Andreas HÖLLINGER, vorgeannt, erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf SIEBENHUNDERT EURO (700,-€) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Herr Andreas HÖLLINGER, hundert Anteile . . . . .	100
Total: hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (12.600,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Generalversammlung*

Sodann trifft der Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf EINEN (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt:
  - Herr Andreas HÖLLINGER, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66299 Friedrichsthal, An der Berginspektion 3.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5610 Bad-Mondorf, 7, avenue des Bains.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar den Kompargenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Nach Vorlesung an den Kompargenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: HÖLLINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 1<sup>er</sup> avril 2008, Relation: REM/2008/448. - Reçu soixante-trois euros 12.600 € à 0,5% = 63,-.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 avril 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008050119/218/86.

(080055253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Parade Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.067.

—  
**AUFLÖSUNG**

*Auszug*

Es erhellt aus einer Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 13. März 2008, einregistriert in Luxemburg A.C., am 14. März 2008, LAC/2008/10941, dass die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital PARADE FONDS, in Liquidation, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 83.067, welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 25. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 659 vom 21. August 2001 und welche in Liquidation gesetzt wurde gemäss notarieller Urkunde vom 14. Dezember 2006, festgestellt haben, dass die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in L-2529 Luxemburg-Howald, 55, rue des Scillas, hinterlegt.

Die Beträge, die nicht an die Gläubiger ausgezahlt werden können und die Erträge aus der Liquidation, die nicht an die dazu berechtigten Personen verteilt werden können, werden auf der "Caisse de Consignation" hinterlegt.

Für gleichlautenden Auszug, erteilt zum Zwecke der Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister und zur Veröffentlichung im Mémorial.

Luxembourg, den 7. April 2008.

Henri HELLINCKX

*Notar*

Référence de publication: 2008049618/242/25.

(080054408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Jackmon International S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 110.502.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 3 avril 2008*

- Suppression du conseil d'administration:

Madame Katia ROTI

Madame Monique FUSILIER, née BELLOT

- Suppression de l'administrateur-délégué

Monsieur Patrick FUSILIER

- Révocation du commissaire:

Monsieur Pascal BONNET

- Nomination d'un nouveau commissaire:

Est nommée au poste de commissaire:

\* La VERICOM SA, 46A, avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51203

Son mandat prendra fin au terme de celui de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2014.

- du siège social de la société:

L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2008050224/1185/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Chapiteaux Thill S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.209.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/04/08.

Pour VO Consulting Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2008049760/1427/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00330. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

**FR Solar Luxco (3), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 137.669.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of March.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

FR Solar Luxco JVCo, a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Mrs. Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on March 26, 2008.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "FR Solar Luxco (3)" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the

Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders, which sets the term of their office. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the Board) composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders.

### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The Board meets as often as required by the corporate interest or upon request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

9.3. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

9.4. A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented and at least one class A manager and one class B manager is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers, in one or several counterparts, all of which taken together constitute one and the same document, are valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held.

**Art. 10. Representation.**

10.1 Where the Company is managed by a Board, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

10.2 Where the Company has a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the latter.

10.3 The Company is also bound towards third parties by any person(s) to whom such special powers have been delegated.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1 The managers cannot, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment complies with the Articles and the Law.

**IV. General meetings of shareholders and circular resolutions**

**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting(s)) or by way of circular resolutions (the Circular Resolutions).

12.2. Where resolutions are to be adopted by way of Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. The shareholders cast their vote by signing, in one or several counterparts, the Circular Resolutions, all of which taken together constitute one and the same document.

12.3. Where the Company has one shareholder, the latter exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or of shareholders representing more than one-half of the share capital.

13.2. Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

13.3. General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

13.6. Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second

time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles are only amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company require the unanimous consent of the shareholders. In no case may the majority oblige any of the members to increase his participation in the company.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

14.2. Each year, the sole manager or the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss account in accordance with the Law, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.2. The shareholders appoint the réviseur(s) d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseur(s) d'entreprises may be re-elected.

### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the sole manager or by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the sole shareholder or by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The sole shareholder or the shareholders must appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and must determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholder(s), the liquidator(s) has (have) the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2 The surplus remaining after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## **VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. In case of circular resolutions, signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable legal provisions, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2008.

#### *Subscription and payment*

FR Solar Luxco JVCo, represented as stated above, subscribes to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Anastasia Deulina, private equity investor, born in Mockba on June 22, 1973, residing professionally at 600 Travis, Suite 6000, Houston, TX 77002;

- Matthew Raben, Associate General Counsel, First Reserve Corporation, born in New York, USA, on 16 December 1973, with professional address at One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, USA; and

- Johan Dejans, company manager, born in Aarschot (Belgium) on November 17, 1966, with professional address at 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as class B manager of the Company for an indefinite period:

- ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.336.

3. The registered office of the Company is set at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FR Solar Luxco JVCo, une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Maître Tulay Sonmez, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée " ne varietur " par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "FR Solar Luxco (3)" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et tous autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société peut prêter des fonds, résultant notamment de tous emprunts et d'émissions d'obligations ou de valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles et toutes les opérations concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet social.

## **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales (les Parts Sociales) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B (le Conseil). Le(s) gérant(s) n'a (n'ont) pas besoin d'être associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'associé unique ou des associés.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui ont tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants par le Conseil, à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### Art. 9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt social l'exige ou sur convocation de deux (2) gérants de la Société, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

9.5. Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion et, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion qui a été dûment convoquée et tenue.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants, sur une ou plusieurs copies, qui ensemble constituent un et un seul document, sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue.

#### Art. 10. Représentation.

10.1. Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires

#### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés (l' (les) Assemblée(s) Générale(s)) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires).

12.2. Dans le cas où les résolutions doivent être adoptées par voie de Résolutions Circulaires le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les associés expriment leur vote en signant les Résolutions Circulaires sur une ou plusieurs copies, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

12.3. Dans le cas où la Société a un seul associé, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.4. Les droits de vote de chaque associé sont proportionnelles au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

**Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

13.3. Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

13.6. Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés. Toutefois, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

**IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices****Art. 14. Exercice social et assemblée générale annuelle des associés.**

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

14.2. Chaque année, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits conformément à la Loi, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

**Art. 15. Réviseur d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

15.2. Les associés nomment le(s) réviseur(s) d'entreprises et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) réviseur(s) d'entreprises peuvent être réélus.

**Art. 16. Affectation des bénéfices**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée dès que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il peut être alloué au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le gérant unique ou par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

**VI. Dissolution - Liquidation**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. L'associé unique ou les associés doivent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs

et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par le(s) associé(s), le(s) liquidateur(s) est (sont) investi(s) des pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation restant après la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. En cas de résolutions circulaires, les signatures peuvent être apportées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits, FR Solar Luxco JVCo, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) Parts Sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500).

Un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500) est à disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire, est estimé à environ douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'entière du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée:
  - Anastasia Deulina, private equity investor, née à Mockba le 22 juin 1973, dont l'adresse est au 600 Travis, Suite 6000, Houston, TX 77002;
  - Matthew Raben, associate general counsel, First Reserve, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 16 décembre 1973, ayant pour adresse professionnelle One Lafayette Place, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique; et
  - Johan Dejans, gérant de société, né à Aarschot (Belgique) le 17 novembre 1966, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, 3ème étage, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée illimitée:
  - ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.
3. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Ce document a été lu aux personnes comparantes qui ont signé conjointement avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Sonmez et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 31 mars 2008, LAC/2008/13196. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents  
Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050066/5770/472.

(080054708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Immobilière Lydia De Marco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 20, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 113.713.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049763/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03018. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Julius Baer Multicooperation Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.421.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung  
gehalten in englischer Sprache am 17. März 2008 um 15.45 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Fabio Oetterli, Dieter Steberl und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2009.

Für gleichlautenden Auszug  
Unterschrift

Référence de publication: 2008049833/6449/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2008, réf. LSO-CP00763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Ulysses Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.300.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 132.623.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 24 octobre 2007, que:

Goldman Sachs Investments Ltd., a transféré toutes ses 39.379.400 parts sociales ordinaires comme suit:

- 24.149.782 à GSMP V Offshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196707.

- 944.918 à GSMP V Institutional US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196709.

- 14.284.700 à GSMP V Onshore US, LTd., une limited company, constituée et régie selon les lois de Cayman Islands ayant son siège social à South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistré dans le Registrar of Companies de Cayman Islands sous le numéro 196705.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

ULYSSES FINANCE S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008050640/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03842. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Azelis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.714.

—  
EXTRAIT

Le conseil d'administration de la Société a décidé le 14.03.2008 de transférer le siège social, du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal / Daphné Ribot

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008049843/6762/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Vedim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 133.103.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049894/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00051. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Nordpol S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.179.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 avril 2008*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Federico Mantero, né le 27.01.1938 à Como (Italie), demeurant Via Volta No 74 I-22100 Como (Italie), président et administrateur;

Jonathan Lepage, né le 27.08.1975 à Namur (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Sébastien Schaack, né le 22.07.1978 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque, Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2008050392/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Publitout, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4712 Pétange, 1, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 16.832.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049899/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00029. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Publitout, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4712 Pétange, 1, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 16.832.

Le bilan au 31.12. 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049901/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00031. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**MFR Castel Romano S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.841.

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l, having its registered office at L-1331 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 84769,

represented by Ms Laetitia LENTZ, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "MFR Castel Romano S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 88841, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 23, 2002, published in the Mémorial C number 1518 of October 22, 2002, and whose articles of incorporation have been modified for the last time by deed of the undersigned notary, on March 15, 2007, published in the Mémorial C number 1308 of June 29, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, either of the category A or of the category B, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager."

*Second resolution*

Discharge is given to the resigning manager, Mr. Simon Andrew Megginson CORNER, for the performance of his mandate.

*Third resolution*

The number of managers is increased from 4 (four) to 6 (six).

*Fourth resolution*

The mandate of Mr. Carl Alexander RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

*Fifth resolution*

The mandate of Mr. Lee Scott RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

*Sixth resolution*

The mandate of Mr. Martyn Ford RICHARDSON as manager for an unlimited period is confirmed and the category A is attributed for the latter.

*Seventh resolution*

The following persons are appointed as manager of the category B for an unlimited period:

- Mr. Robert Frank ADAMS, chartered accountant, born on July 15, 1949 in Tonbridge (United Kingdom), residing at UK-LE8 OPG Leicestershire (United Kingdom), The Hall Shangton.
- Mr. Andrew John COOKSON, chartered accountant, born on April 24, 1954 in Kidderminster (United Kingdom), residing at UK-WR2 6LU Worcester (United Kingdom), Riverdale Grimley.
- Mr. Robin Simon Charles RUSSIAN, chartered surveyor, born on August 5, 1966 in Burton on Trent (United Kingdom), residing at UK-SW11 6QX London (United Kingdom), 49, Kelmescott Road.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred and twenty-five Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname. Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte oui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SCHELLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée RICHARDSON INVESTMENTS (CASTEL ROMANO) S.à r.l, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84769,

représentée par Mademoiselle Laetitia LENTZ, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "MFR Castel Romano S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88841, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1518 du 22 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 15 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1308 du 29 juin 2007,

et que la comparante a les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, de la catégorie A ou de la catégorie B, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un gérant de la catégorie A ensemble avec un gérant de la catégorie B.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant."

#### *Deuxième résolution*

Décharge est donnée au gérant démissionnaire, Monsieur Simon Andrew Megginson CORNER pour l'exercice de son mandat.

#### *Troisième résolution*

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

#### *Quatrième résolution*

Le mandat de Monsieur Carl Alexander RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

#### *Cinquième résolution*

Le mandat de Monsieur Lee Scott RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

#### *Sixième résolution*

Le mandat de Monsieur Martyn Ford RICHARDSON comme gérant pour une durée indéterminée est confirmé et la catégorie A est attribuée à ce dernier.

#### *Septième résolution*

Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Frank ADAMS, expert comptable, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à GB-LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton.

- Monsieur Andrew John COOKSON, expert comptable, né le 24 avril 1954 à Kidderminster (Royaume-Uni), demeurant à GB-WR2 6LU Worcester (Royaume-Uni) Riverdale Grimley.

- Monsieur Robin Simon Charles RUSSIAN, expert immobilier, né le 5 août 1966 à Burton on Trent (Royaume-Uni), demeurant à GB-SW11 6QX Londres (Royaume-Uni), 49, Kelmscott Road.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cent vingt-cinq Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ-J. SCELLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1<sup>er</sup> avril 2008, Relation GRE/2008/1481. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050091/231/138.

(080054881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**CC & T Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4994 Sprinkange, 37, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.759.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008049902/762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03928. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2008.

---

**Provence Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008049914/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04541. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**PB PCR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.697.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty seventh of March.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg limited liability company, formed and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B number 136525,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

### Chapter I. Purpose - Name - Duration

**Art. 1.** A company is established between the actual sole share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The duration of the company is unlimited.

**Art. 4.** The company shall take the name of PB PCR 2 S.a r.l.

**Art. 5.** The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

### Chapter II. Corporate capital - Share quotas

**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

**Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

**Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

### Chapter III. Management

**Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any one manager of category A and any one category B manager acting jointly.

**Art. 11.** Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

**Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

**Art. 13.** In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

**Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

**Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

**Art. 16.** The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

#### **Chapter IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

#### **Chapter V. General stipulations**

**Art. 18.** All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

##### *Special dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been subscribed by the shareholder PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

##### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

##### *Decisions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - Mr. Rüdiger KIMPEL, Financial Trader, born in Wiesbaden (Germany) on the 2nd of September 1961, residing in L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, Category A manager;
  - Mr. Bob FABER, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 15th of May 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Category B manager;
  - Mr. Charles MEYER, Chartered Accountant, born in Luxembourg on the 19th of April 1969, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, Category B manager.
- 3.- The company will be validly bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager of the Company.

##### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

**A COMPARU:**

PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136525,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de PB PCR 2 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou, en cas de pluralités de gérants, par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B agissant conjointement.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par les associés, en vertu de leurs pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre les associés et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé PB PCR Soparfi 1, Luxembourg S.à r.l., préqualifié.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

#### *Décisions de l'associé*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
- 2.- Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Rüdiger KIMPEL, commerçant financier, né à Wiesbaden (Allemagne), le 2 septembre 1960, demeurant à L-2148 Luxembourg, 3, rue Fernand Mertens, gérant de catégorie A;
  - Monsieur Bob FABER, expert comptable, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B;

- Monsieur Charles MEYER, expert comptable, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, gérant de catégorie B.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THIL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1506. — Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 %= 62,50 euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050109/231/247.

(080055203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

#### **Provence Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008049916/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04548. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

#### **Provence Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 44.150.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008049917/760/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04546. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

#### **Industrie Européenne de Tuyauterie et de Soudure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.787.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049921/1715/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08583. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Sofigest, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5772 Weiler-la-Tour, 14, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 76.774.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 26 juin 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 833 du 14 novembre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 19 juillet 2006, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1941 du 17 octobre 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

SOFIGEST, Société à responsabilité limitée

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008050200/2075/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02939. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Industrie Européenne de Tuyauterie et de Soudure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.787.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049922/1715/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08585. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Inspiration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 137.685.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

- 1.- Madame Nadja BURG, commerçante, demeurant à L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.
- 2.- Monsieur Nuno Miguel DAS NEVES AZENHA, architecte d'intérieur, demeurant à L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.
- 3.- Monsieur Patrick CARVALHEIRO AZENHA, étudiant, demeurant à L-1520 Luxembourg, 28, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Monsieur Angelo LOURENCO MARTINS, étudiant, demeurant à L-5852 Hesperange, 17, rue d'Iltzig.

Lesquels comparants requièrent le notaire instrumentant d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "INSPIRATION S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet:

- a) la décoration intérieure et toutes les prestations de services y relatives;
- b) la création événementielle;

c) le commerce d'objets de décoration de tout genre.

La société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Hellange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,

- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération des parts sociales*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- Madame Nadja BURG, commerçante, demeurant à L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg, quarante parts sociales . . . . .	40
2.- Monsieur Nuno Miguel DAS NEVES AZENHA, architecte d'intérieur, demeurant à L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein, quarante parts sociales . . . . .	40
3.- Monsieur Patrick CARVALHEIRO AZENHA, étudiant, demeurant à L-1520 Luxembourg, 28, rue Adolphe Fischer, dix parts sociales . . . . .	10
4.- Monsieur Angelo LOURENCO MARTINS, étudiant, demeurant à L-5852 Hesperange, 17, rue d'Iltzig, dix parts sociales . . . . .	10
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.
- 2.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Nadja BURG, commerçante, demeurant à L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.
- Monsieur Nuno Miquel DAS NEVES AZENHA, architecte d'intérieur, demeurant à L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'un des gérants.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'allemand, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version allemande; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et allemand, la version française fera fol.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend acht, den achtzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

- 1.- Frau Nadja BURG, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.
- 2.- Herr Nuno Miguel DAS NEVES AZENHA, Innenarchitekt, wohnhaft in L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.
- 3.- Herr Patrick CARVALHEIRO AZENHA, Student, wohnhaft in L-1520 Luxembourg, 28, rue Adolphe Fischer.
- 4.- Herr Angelo LOURENCO MARTINS, Student, wohnhaft in L-5852 Hesperange, 17, rue d'Izig.

Welche Komparanten den amtierenden Notar ersuchen, die Gründung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "INSPIRATION S.à r.l." an.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist:

- a) die Innenraumgestaltung sowie alle damit verbundenen Dienstleistungen;
- b) das Eventmanagement;
- c) der Handel mit Dekorationsgegenständen aller Art.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Gegenstand alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Hellange.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

**Art. 5.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird.

**Art. 7.** Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso

verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

**Art. 8.** Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigte Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

**Art. 9.** Ausser seiner Gesellschaftereinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftereinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

**Art. 11.** Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können.

Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Zwischendividenden dürfen unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:

- Zwischenbilanzen werden auf viertel- oder halbjährlicher Basis erstellt, diese Bilanzen müssen genügend Gewinne ausweisen, einschliesslich des Gewinnvortrages,
- der Beschluss, Zwischendividenden auszuschütten, ist von den Gesellschaftern zu treffen.

**Art. 13.** In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

**Art. 14.** Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden.

Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum ein und dreißigsten Dezember.

**Art. 16.** Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

**Art. 17.** Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

**Art. 18.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

**Art. 19.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

**Art. 20.** Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

**Art. 21.** Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die Kompargenten erklären, nach erfolgter Festlegung der Satzung, die Anteile wie folgt zu zeichnen:

1.- Frau Nadja BURG, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg, vierzig Anteile . . . . .	40
2.- Herr Nuno Miguel DAS NEVES AZENHA, Innenarchitekt, wohnhaft in L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein, vierzig Anteile . . . . .	40
3.- Herr Patrick CARVALHEIRO AZENHA, Student, wohnhaft in L-1520 Luxembourg, 28, rue Adolphe Fischer, zehn Anteile . . . . .	10
4.- Herr Angelo LOURENCO MARTINS, Student, wohnhaft in L-5852 Hesperange, 17, rue d'Iltzig, zehn Anteile . . . . .	10
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300.-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Anschließend haben sich die Kompargenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.
- 2.- Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
  - Frau Nadja BURG, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in L-3333 Hellange, 17, rue de Bettembourg.
  - Herr Nuno Miguel DAS NEVES AZENHA, Innenarchitekt, wohnhaft in L-1723 Luxembourg, 13, rue Heldenstein.
- 3.- Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers rechtsgültig vertreten.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar, welcher Französisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch der Kompargenten gegenwärtige Urkunde in französisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben Kompargenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: N. BURG, N. DAS NEVES AZENHA, P. CARVALHEIRO, Angelo MARTINS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 mars 2008, Relation: ECH/2008/392 — Reçu soixante-deux Euros cinquante cents 12.500.-à 0,5% = 62,50.-.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 avril 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008050101/201/300.

(080054948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Industrie Européenne de Tuyauterie et de Soudure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.787.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 18 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008049923/1715/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08555. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Sireo Immobilienfonds No.6 Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.733.

**AUSZUG**

Aus den Beschlüssen des Rats der Geschäftsführer im Umlaufverfahren vom 11. Juli 2007 geht folgendes hervor:

- Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde in der Gründungsakte irrtümlich auf 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, anstatt auf 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg verlegt; Die Adresse des Gesellschaftssitzes wurde demzufolge auf 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg bestätigt.

- Folgendes Verwaltungsratsmitglied hat der Gesellschaft eine neue Adresse mitgeteilt:

\* Herr Uwe Druckenmüller, 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Aktionärsversammlung der Gesellschaft vom 9. Mai 2007 geht hervor:

- dass Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxemburg, Luxemburg als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung, welche im Jahr 2008 stattfinden wird, bestellt wurde.

- dass die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2008 abgehalten werden wird, und bis Nachfolger ernannt und genehmigt sind, zu verlängern

\* Herr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Luxemburg;

\* Herr Detlef Niezgodka, Senior Consultant Sireo, D-50259 Pulheim, Deutschland;

\* Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, Sireo Real Estate Asset Management GmbH, D-63150 Heusenstamm, Deutschland;

\* Herr Uwe Druckenmüller, SIM Sireo Investment Management, S.à r.l., 4a, rue Albert Borschette, plateau de Kirchberg, L-1246 Luxembourg;

\* Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant Sireo, D-61476 Kronberg, Deutschland;

\* Dr. Rolf Sutter, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Niederlande.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3. April 2008.

*Für die Aktiengesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2008049926/1092/34.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03815. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Claymore Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 22.846.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 3 avril 2008 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Richard Turner, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, Afrique du Sud, demeurant à 28, rue du Couvent, L - 1363 Howald, Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes.

2. L'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Henri Vanherberghen, né le 15 mai 1941 à Uccle, Belgique, demeurant à 78, rue Asselbergs, B - 1180 Bruxelles, Belgique en tant que Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2014.

Luxembourg, le 3 avril 2008.

Pour Hoogewerf &amp; Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008050225/634/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**LCH. Clearnet (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.342.

—  
RECTIFICATIF*Extrait*

Le dépôt n° L080041167 daté du 17 mars 2008 mentionne que suite à la résolution prise par le conseil de gérance le 5 mars 2008, le siège social de la Société a été transféré du 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 52, rue Charles Martel, L-1015 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2008.

Cependant une erreur matérielle est survenue s'agissant du code postal de la nouvelle adresse du siège social de la Société. En effet, l'adresse exacte de la Société est en réalité la suivante: 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049927/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Cassiopeia Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.819.

Il résulte des résolutions prises par les gérants de la Société en date du 7 décembre 2007 que le siège social de la Société est transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 3 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008049928/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03418. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Camtech S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.521.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 19 mars 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008049953/655/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08698. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080055159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Orange Mediterranean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.107.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 mars 2008:

- Le siège social de la Société est transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet immédiat;

- Monsieur Stef Oostvogels a démissionné de son mandat de gérant unique avec effet immédiat;

- Madame Valérie Emond, comptable, née à Saint-Mard, Belgique, le 31 août 1973, avec adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommée gérant unique avec effet immédiat;

- La société Delta Shareholdership Limited a cédé l'entière part des parts sociales qu'elle détenait dans la Société, à savoir 1000 parts sociales, à la société Dillon Limited, avec siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles immatriculée sous le numéro IBC 031460.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008049929/1035/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03422. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Early Advantage (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.948.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal du Conseil de gérance de la Société tenu en date du 11 février 2008 que:

Le siège social de la Société a été transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 avril 2008.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008049931/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03270. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**GDP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 104.342.

L'an deux mille huit, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée GDP, ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.342, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 117 du 9 février 2005.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 février 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est présidée par Maître Isabelle CHARLIER, juriste, avec adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Maître Joelle ELVINGER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 13 A, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster.

I. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Constatation de la non-réalisation de l'augmentation de capital suite à l'expiration de la période de souscription en date du 25 février 2008.

2. Points divers.

II. Les associés, leurs mandataires et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de cette liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Tous les associés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante avec 120.001 voix pour, 0 voix contre et 39.999 abstentions:

*Résolution unique*

Pour rappel, l'assemblée générale extraordinaire avait décidé en date du 11 février dernier d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.062.520,52 EUR, pour le porter de 1.553.600,- EUR à un montant de 3.616.120,52 EUR par la création de 212.412 parts sociales nouvelles émises au prix de 9,7126 EUR, y compris une prime d'émission de 0,0026 EUR par part sociale, à souscrire en numéraire.

Une période de souscription avait été ouverte du 12 février 2008 au lundi 25 février 2008 inclus.

L'assemblée générale extraordinaire avait décidé de charger le gérant de la Société de rendre compte de la réalisation de l'augmentation de capital à une prochaine assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la réalisation définitive de celle-ci.

Conformément à ce qui précède, l'assemblée générale prend connaissance du rapport du gérant qui constate que la Société n'a reçu aucune souscription à l'augmentation de capital décidée en date du 11 février dernier.

Par conséquent, l'assemblée générale constate la non-réalisation de l'augmentation de capital susmentionnée. Le capital de la société est donc toujours fixé à la somme d'un million cinq cent cinquante-trois mille six cents euros (1.553.600,- EUR) représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales d'une valeur nominale de neuf euros et soixante-et-onze centimes (9,71 EUR) chacune.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CHARLIER - ELVINGER - PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 mars 2008. Relation GRE/2008/1196. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050076/231/65.

(080054615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Strategic Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.693.

La société Axiome Audit Sàrl dans les bureaux de laquelle la société anonyme STRATEGIC INVESTMENTS S.A. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet à ce jour, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Marco Ries

Gérant

Référence de publication: 2008049932/768/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**CARE in Luxemburg A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 7.526.

Der Verwaltungsrat beschließt in seiner außerordentlichen Sitzung vom 18. März 2008 in Luxemburg den Sitz des Vereins gemäß § 1 Abs. 2 der Satzung zu ändern.

Die alte Adresse lautet: 18, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Die neue Anschrift lautet: 43, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, den 18. März 2008.

Robert Schadek / Dr. Wolfgang Jamann / Ursula Kapp-Barutzki

Vorsitzender / Schatzmeister / Secrétaire

Référence de publication: 2008049933/8846/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02389. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Sports-Auto s.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 50.246.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

SPORTS-AUTO S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge, et liquidateur Maître Céline GROSJEAN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Maître Céline GROSJEAN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008049937/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04511. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080055211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**La Gardia S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.129.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu en date du 5 mars 2008 à Luxembourg que le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse vers le 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 avril 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008049934/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080055043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Uexillarius S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 137.699.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société de droit irlandais CORICEN LIMITED, ayant son siège social au 41 Central Chambers, Dame Court, Dublin 2 (Irlande), inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 450568,

représentée par Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de UEXILLARIUS S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

En cas de démission d'un administrateur il sera procédé au renouvellement de tout le conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les trois cent trente (330) actions de la nouvelle société ont été souscrites par la société de droit irlandais CORICEN LIMITED, préqualifiée, et libérées intégralement moyennant apport de l'universalité de ses actifs et passifs à la nouvelle société anonyme UEXILLARIUS S.A.

Cet apport est évalué à trente-trois mille euros (33.000,- EUR) et fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION S.à r.l, L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la partie souscrite en nature des 330 actions de valeur nominale EUR 100 à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de la constitution de UEXILLARIUS S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Luxembourg, le 27 mars 2008."

Ledit rapport, signé ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros, compte tenu du fait qu'il s'agit de la constitution d'une société luxembourgeoise par l'apport de la totalité du patrimoine d'une société de capitaux ayant son siège dans l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né à San Dona' di Piave (Italie), le 20 avril 1972, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Angelo DE BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette, le 4 mai 1943, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Keros BRAGAGNOLO, administrateur de société, né à Bellinzona (Suisse), le 9 octobre 1967, demeurant professionnellement à CH-6902 Lugano, Via Clemente Maraini 39 (Suisse).

53081

*Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée INDEPENDANT S.à r.l, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81323.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster., date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 avril 2008, Relation GRE/2008/1525. — Reçu douze euros.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 avril 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008050120/231/145.

(080055226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Sequoia Lake Investment, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 90.374.

*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 26 mars 2008*

Le gérant unique a décidé:

1. de transférer le siège social de la Société du 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008049935/7280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00387. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080055132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.407.

*Extract of the minutes of the annual general meeting of the shareholders of the Company held on 25 March 2008 at the registered office*

The meeting decided to re-appoint the current Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Alfons Thöny, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- Mr Yves De Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erlenbach, Switzerland
- Mr Hans Nikolaus Gerner, Financial Consultant, VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

The Auditor is:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The mandate of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the shareholders to be held in the year two thousand nine.

**French Translation - Traduction en français:**

*Extrait (traduction) du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 25 mars 2008 au siège social*

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Alfons Thöny, Managing Partner of Salmann Investment Management AG, Vaduz, Liechtenstein
- M Yves De Vos, Managing Director of VP Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg, Luxembourg
- Dr Michael Werner, Managing Director of HNW Family Office AG, Erienbach, Switzerland
- M Hans Nikolaus Gerner, Financial Consultant, VPB Finance S.A., Luxembourg, Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille neuf.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

A. Thöny / Dr. M. Werner

Directors / Administrateurs

Référence de publication: 2008050212/520/38.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03240. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Fineduc Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 49.180.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

FINEDUC EUROPE S.A.

établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge, et liquidateur Maître Céline GROSJEAN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Maître Céline GROSJEAN

Le liquidateur

Référence de publication: 2008049936/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04510. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

**Market Consulting SA, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 55.123.

LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

MARKET CONSULTING S.A.

établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Petrusse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge, et liquidateur Maître Céline GROSJEAN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme  
Maître Céline GROSLEAN  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008049938/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04517. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080055201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Dauphin One S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 54.802.

—  
**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 10 avril 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

DAUPHIN ONE S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, juge, et liquidateur Maître Céline GROSJEAN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme  
Maître Céline GROSJEAN  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2008049939/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04526. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080055135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Flamierge Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.315.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 7 avril 2008*

1. Monsieur Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur, d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration.
2. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 6.
5. Madame Maria Iris BERTARELLI, administrateur de sociétés, née à Tunis (Tunisie), le 1<sup>er</sup> octobre 1939, demeurant à CH-3780 Gstaad (Suisse), Chalet Le Sureau, Wispilestrasse, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
6. Madame Donata BERTARELLI SPÄTH, administrateur de sociétés, née à Rome (Italie), le 3 mars 1968, demeurant à CH-3780 Gstaad (Suisse), Chalet On the Rocks, Palacestrasse, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

7. Monsieur Ernesto Silvio Maurizio BERTARELLI, administrateur de sociétés, né à Rome (Italie), le 22 septembre 1965, demeurant à CH-3792 Saanen (Suisse), Chalet L'Ourse, 624, Grûbenstrasse, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

8. Monsieur Ernesto PINCI, administrateur de sociétés, né à Rome (Italie), le 13 avril 1937, demeurant à 1-00184 Rome (Italie), 190, Via di San Giovanni in Laterano, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

9. Monsieur Christian André RAYMOND, administrateur de sociétés, né à Genève (Suisse), le 26 novembre 1953, demeurant professionnellement à CH-1211 Genève 20 (Suisse), 31-33, avenue Giuseppe Motta, Case postale 145, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

10. Monsieur Thierry LESAGE, avocat, né à Verviers (Belgique), le 11 octobre 1969, demeurant professionnellement à L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 14, rue Erasme, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

11. Madame Maria Iris BERTARELLI, pré-nommée, a été nommée comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLAMIERGE FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008050328/29/40.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Flybas S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 136.059.

Suite au transfert du siège social de la société FLYBAS S.A. en date du 6 mars 2008 au 34 A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société FLYBAS S.A., par lettre recommandée lui adressée le 28 mars 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour publication

FIDUCENTER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008049940/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2008, réf. LSO-CP01667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**oneOone Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.789.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 12 mars 2008*

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie en date du 12 mars 2008 a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1130 Luxembourg, 37 rue d'Anvers, à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, avec effet au 28 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2008

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049941/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**CAPM Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

—  
*Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 17 mars 2008*

En application de l'article 51 LCS, le Conseil décide de coopter Monsieur Ilias CASABALIS, demeurant 13, rue Lambert Lepage, B-4480 Engis (Hermalle s/Huy), comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Olivier Beaujean démissionnaire.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Un extrait du présent Conseil sera délivré et déposé auprès des autorités luxembourgeoises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2008050621/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**International Technology Investments S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 31.610.

—  
La Convention de Domiciliation, conclue en date du 22 août 2007, entre la Société Anonyme INTERNATIONAL TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A., précédemment avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008049942/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Iona S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.041.

—  
La Convention de Domiciliation, conclue en date du 31 décembre 2001, entre la Société Anonyme (anciennement Société à Responsabilité Limitée) IONA S.A., précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 6 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Luca CHECCHINATO / Signature

Référence de publication: 2008049943/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**ING Global Real Estate Securities (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.000.100,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 117.072.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2008*

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 7 avril 2008 que:

- Lux Business Management S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est élue par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire;
- Monsieur Luc Soleau, employé privé, né le 7 septembre 1979 à Le Quesnoy, France avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est nommé gérant par l'Associé Unique.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008050593/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Magnator S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 67.534.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2007*

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maître René FALTZ et Maître Thomas FELGEN, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mars 2008

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008049944/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO03113. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Imhotep S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 80.324.

—  
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 3 mars 2008, à 15h00*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. De transférer le siège social de la société vers L-1450 Luxembourg, 21, côte d'Eich.
  2. D'accepter la démission de la société EUROPEAN MANAGEMENT FIDUCIAIRY S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
  3. De nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES S.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495, son mandat expirant le 9 mai 2012.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008049945/5863/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008, réf. LSO-CP03451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Foyer Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 70.717.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*FOYER PATRIMONIUM S.A.*

André BIRGET / François TESCH

*Administrateur / Vice-président*

Référence de publication: 2008049983/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02297. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080054612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**JPP Consulting S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 85.529.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Christian GAILLOT a été dénoncé avec effet immédiat pas son agent domiciliataire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour publication

Christian CAILLOT

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2008049946/1895/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Compagnie des Huiles Alimentaires S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.316.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 mars 2008*

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur et Monsieur Lex BENOY a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

Monsieur Jeannot DIDERRICH, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Les mandats de Madame Nathalie PRIEUR et de Monsieur Brunello DONATI ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Le siège social a été transféré du 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

*Pour la société*

FBK BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.

45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008049948/510/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08755. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080054676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---

**Hadan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 28.924.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2008*

L'an deux mille huit, le dix avril.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée HADAN S.à r.l.

SONT PRESENTS:

- 1) Monsieur Mohammad Hossein EDHAIE, ingénieur civil, demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg.
- 2) Madame Maryam AKBARIEH, gérante de sociétés, demeurant à L-1858 Luxembourg, 24, rue du Kirchberg.

Lesquels comparants déclarent ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HADAN S.à r.l., constituée suivant acte notarié en date du 23 septembre 1988, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 327 du 13 décembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 8 mars 2007.

- Qu'ils ont pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident de transférer le siège social de L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signé: M. H. EDHAIE, M. AKBARIEH.

Enregistré à Luxembourg - Sociétés, le 10 avril 2008, Référence: LSO CP/03977. — Reçu quatorze euros 14.- EUR.

*pour Le Receveur (signé): G. REULAND.*

Pour mention délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2008049947/220/33.

(080054783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2008.

---